

Des données territorialisées pour éclairer les décisions et adapter les politiques publiques

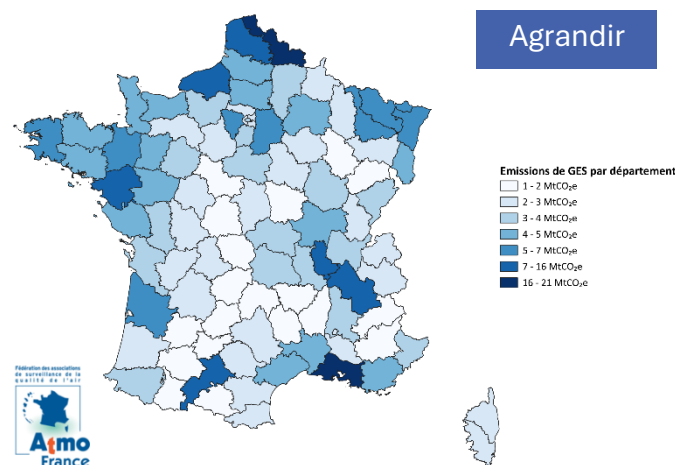
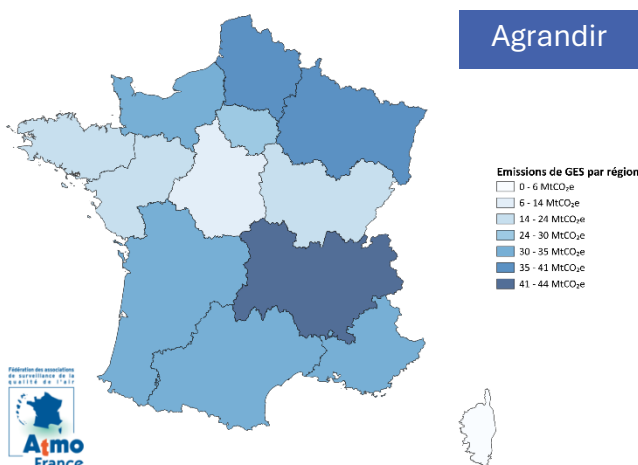
Note – Octobre 2025

Entre 2010 et 2022, les **émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)** ont **reculé dans toutes les régions de France métropolitaine hors Corse**. Mais cela masque des **disparités**, notamment certaines régions affichent une baisse plus rapide que d'autres. Ces écarts s'expliquent par les **caractéristiques propres à chaque territoire** : densité de population (agglomérations, villes et zones rurales), présence d'activités économiques, sources d'émissions de polluants et de GES prépondérants (pôles industriels, grands ports maritimes, surfaces agricoles), ... D'où l'importance d'une analyse territoriale fine, indispensable pour identifier les **leviers d'action adaptés à chaque contexte local**.

Les **Associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA)** et leur Fédération **Atmo France** apportent cet éclairage en accompagnant les acteurs territoriaux dans l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de GES. Elles produisent des données air-climat-énergie communales, fondées sur les méthodologies les plus récentes et des sources d'émission détaillées, en cohérence avec les travaux nationaux du Citepa sur l'impact des activités humaines sur le climat et la pollution atmosphérique.

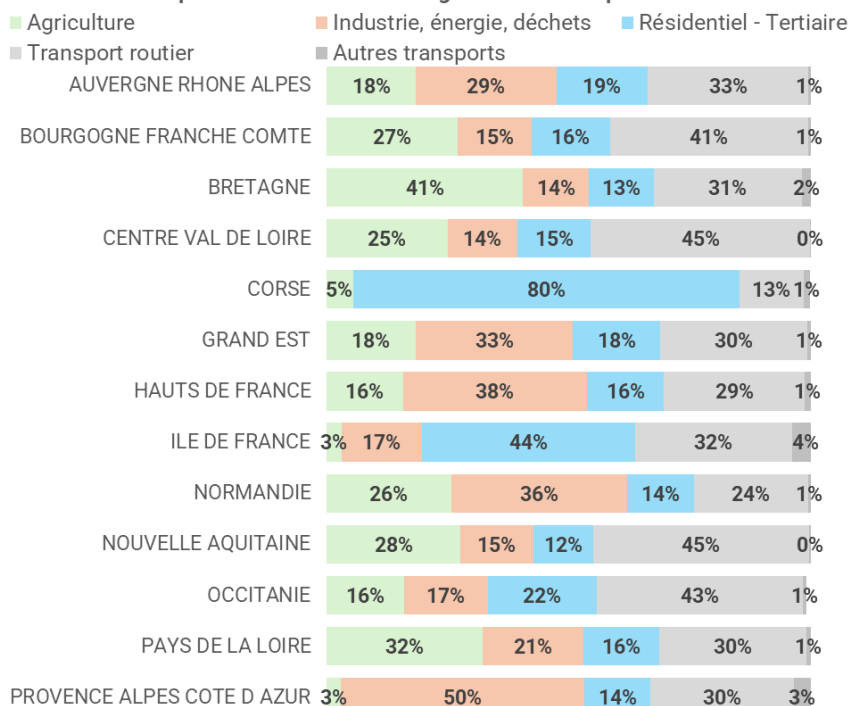
UNE REPARTITION DES EMISSIONS GES NON HOMOGENE

Emissions GES par région et par département (2022 tous secteurs confondus – France métropolitaine)



Comme à l'échelle nationale, le 1^{er} secteur d'activité émetteur de GES est le transport routier pour les régions **Auvergne-Rhône-Alpes**, **Bourgogne-Franche-Comté**, **Centre-Val de Loire**, **Nouvelle Aquitaine** et **Occitanie** en 2022. En **Grand Est**, **Hauts-de-France**, **Normandie** et **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le secteur Industrie – Energie – Déchets est le 1^{er} secteur émetteur de GES. Avec une forte densité de logements et d'activités tertiaires, le secteur Résidentiel – Tertiaire est la source principale de GES de la région **Île-de-France**. Les régions **Bretagne** et **Pays de la Loire**, avec une part conséquente d'activités agricoles voient logiquement ce secteur se hisser en 1^{er} secteur émetteur de GES.

Répartition des émissions régionales de GES par secteur en 2022



Source : Atmo France / AASQA, Inventaires régionaux 2022

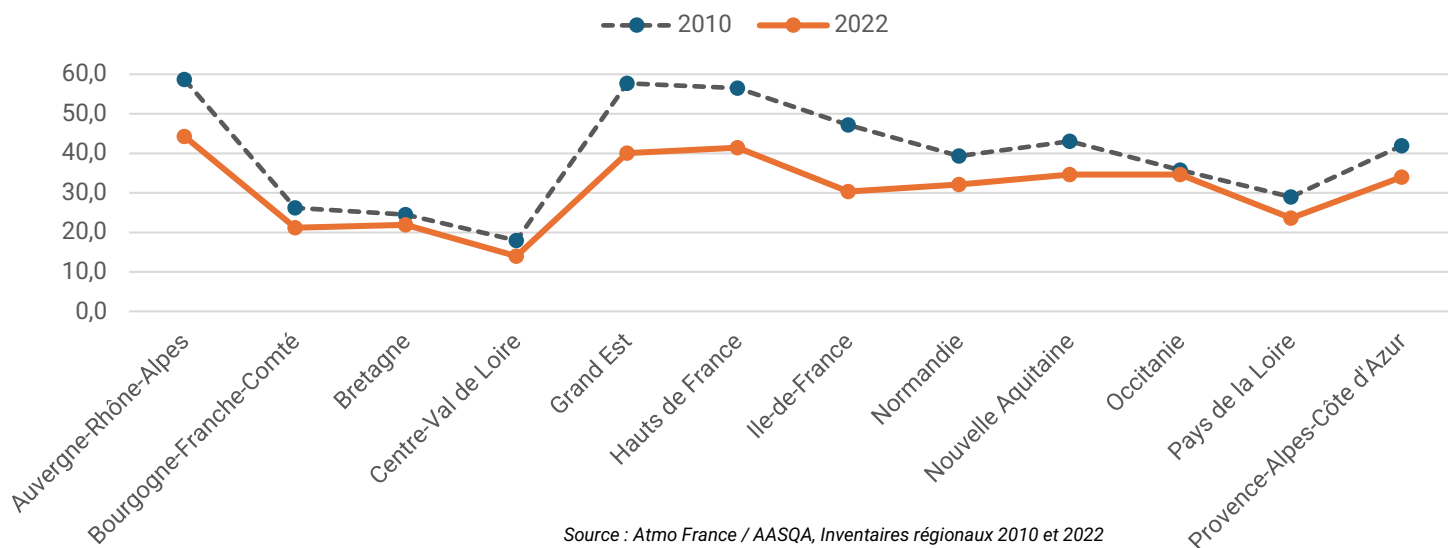
UNE BAISSSE REGIONALE DES EMISSIONS MAIS AVEC DES DISPARITES

A l'échelle nationale, les émissions de GES reculent de 21% entre 2010 et 2022, d'après le Citepa¹. Cette amélioration se vérifie au niveau régional : **toutes les régions de France métropolitaine hors Corse présentent une baisse de leurs émissions de GES entre 2010 et 2022 avec cependant des intensités plus ou moins**

importantes. Si plusieurs régions présentent des tendances sur la période proche de l'évolution nationale, de -18 à -22% (Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur), d'autres régions affichent une baisse des émissions de GES

plus conséquente entre -25 et -36% (Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Ile-de-France, Grand Est). A l'inverse, certaines régions observent un moindre recul, au maximum à -11% (Bretagne et Occitanie).

Emissions GES par région sur 2010 et 2022 (en million tonnes CO₂ eq)



LES FACTEURS SECTORIELS VARIABLES SELON LES REGIONS

A l'échelle nationale, la **diminution des émissions de GES** observée entre 2010 et 2022 résulte principalement des réductions significatives enregistrées dans les secteurs de **l'Industrie - Energie - Déchets** ainsi que le **Résidentiel - Tertiaire**. Cette forte tendance à la baisse du secteur Industrie - Energie - Déchets est observée dans les régions **Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie et Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Elle s'explique par une baisse de la consommation d'énergie avec une amélioration des processus et de modifications importantes des mix énergétiques, mais également des fermetures de sites.

Par exemple sur la région **Grand Est** peuvent être citées les cessations d'activité dans le département de la Moselle notamment en 2011 des hauts

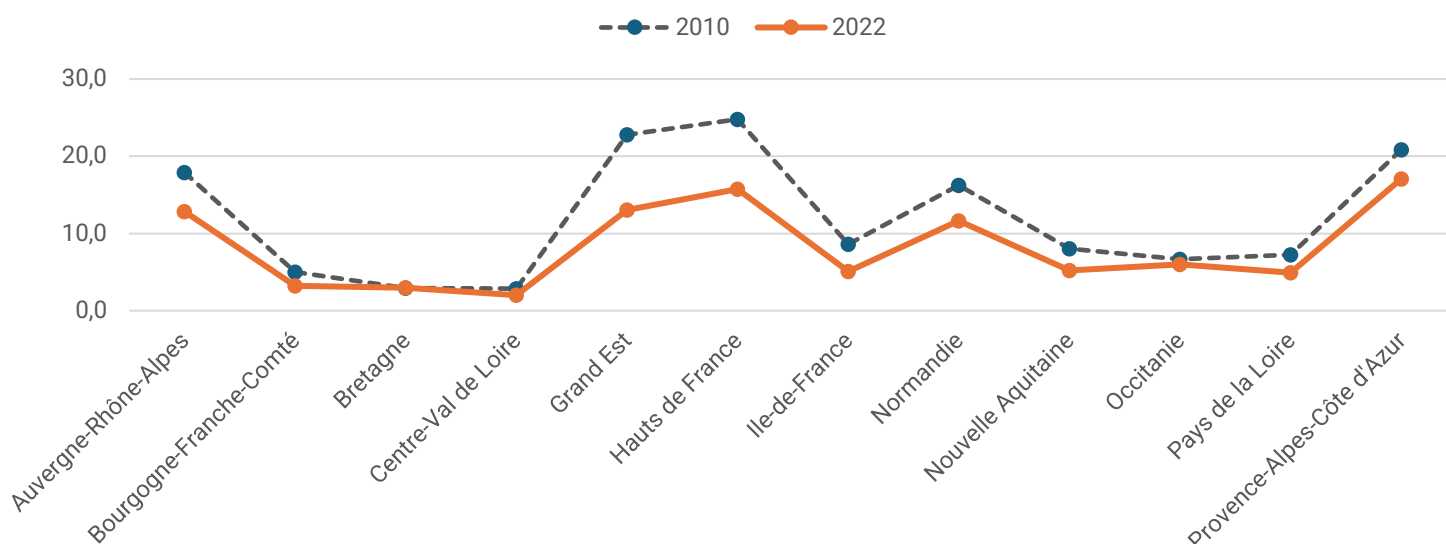
fourneaux de Hayange et de l'usine de minerais de Rombas, de la cokerie de Serémange-Erzange en 2020 ainsi que la fermeture de la raffinerie de Reichstett (Bas-Rhin) en 2011. Sur cette région, la baisse des émissions se poursuit en 2023 avec -5% par rapport à 2022, dont les ¾ sont imputables aux secteurs industriels et branche énergie.

Les **baisses des émissions du secteur résidentiel** à l'échelle régionale s'expliquent par un recul de la consommation énergétique, lié à la rénovation des logements et des équipements, à l'évolution du mix énergétique avec une forte baisse de l'utilisation du fioul domestique, à la hausse des prix de l'énergie et les incitations à la sobriété énergétique.

Mais pour plusieurs régions, l'amélioration des émissions de GES passe aussi par une baisse dans le secteur agricole comme

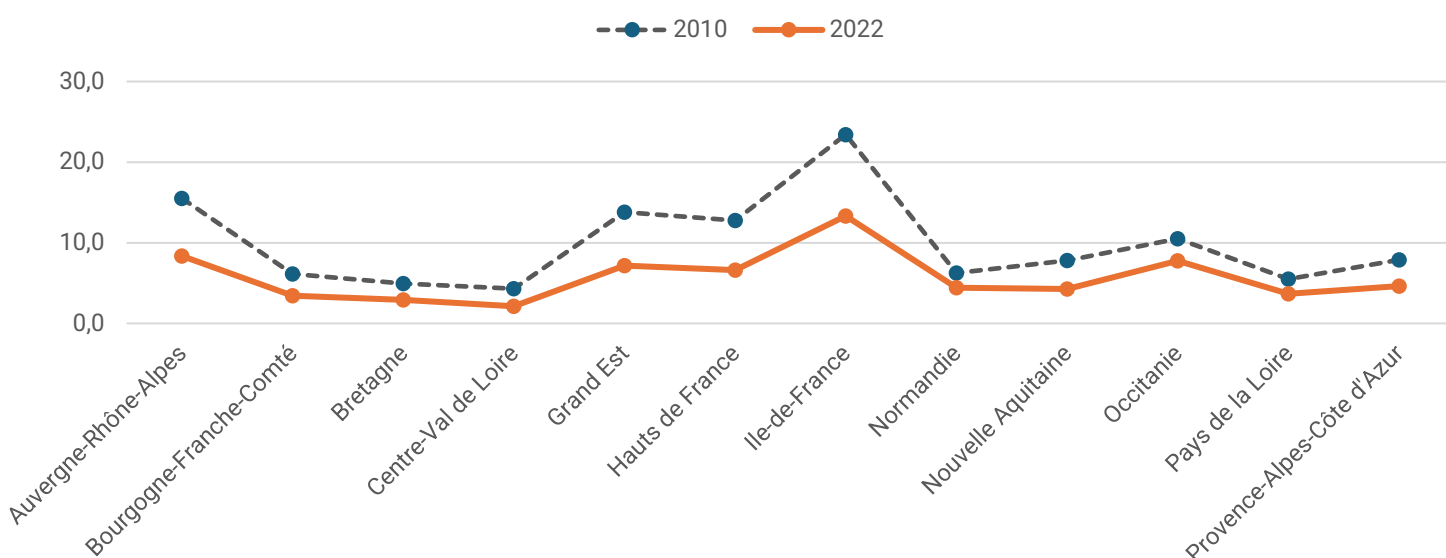
en **Centre Val-de-Loire, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Occitanie**. En **Pays de la Loire**, 1^{ère} région de France en production bovine, une diminution des cheptels est constatée depuis plusieurs années avec une grande incidence sur les émissions de GES de l'agriculture (-17% pour le cheptel bovin entre 2010 et 2022). L'amélioration des pratiques agricoles est également un élément de la baisse des émissions de GES du secteur : moindre utilisation des engrais minéraux et organiques, meilleure gestion des déjections et évolution des pratiques culturales... De la même manière, en **Bretagne**, une baisse des émissions de l'élevage avec une réduction des cheptels est constatée. Après une relative stabilité entre 2010 et 2018, les cheptels ont été réduits notablement de 2018 à 2022.

Emissions GES de l'Industrie - Energie - Déchets par région sur 2010 et 2022 (en million tonnes CO₂ éq)



Source : Atmo France / AASQA, Inventaires régionaux 2010 et 2022

Emissions GES du Résidentiel - Tertiaire par région sur 2010 et 2022 (en million tonnes CO₂ éq)



Source : Atmo France / AASQA, Inventaires régionaux 2010 et 2022

Malgré son poids important dans les émissions GES, le **transport routier** a peu contribué à leur réduction entre 2010 et 2022 dans les régions métropolitaines (hors Corse). La hausse du trafic routier compense en partie les baisses d'émissions des véhicules, notamment liées à l'arrivée de motorisations alternatives (hybride et électrique notamment) et de moteurs moins consommateurs. En **Hauts-de-France** - bien que sa population augmente très peu - et en région **Occitanie**, les émissions de GES de ce secteur progressent entre 2010 et 2022, mais avec une

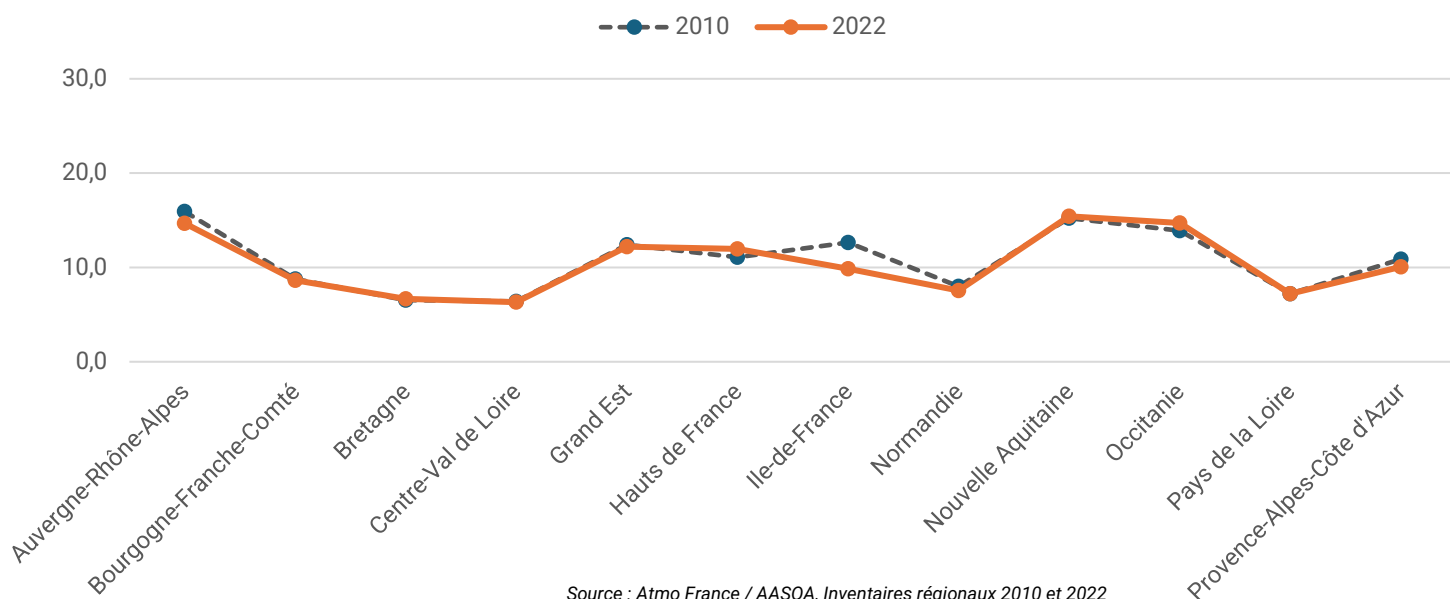
quasi-stagnation entre 2018 et 2022. Seule **l'Ile-de-France** présente des baisses de trafic (-13 % sur la période avec une baisse essentiellement à partir de 2015) expliquant un recul significatif de ses émissions routières (-22%).

Le constat sur les GES est différent de ce que l'on peut observer sur les **polluants atmosphériques comme les NOx (oxydes d'azote)**, dont le trafic routier est le 1^{er} émetteur : les émissions ont chuté très significativement - d'environ de moitié sur la période 2010-2022 sur l'ensemble des régions. Les

normes européennes sur les émissions des véhicules y ont fortement contribué.

Le secteur des **Autres transports**, souvent minoritaire dans les émissions de GES régionales, reste relativement faible par rapport aux autres secteurs d'activités. Néanmoins les émissions augmentent notamment pour les régions **Hauts-de-France** et **Provence-Alpes-Côte d'Azur** en lien avec un trafic maritime en hausse.

Emissions GES des Transports routiers par région sur 2010 et 2022 (en million tonnes CO₂ éq)



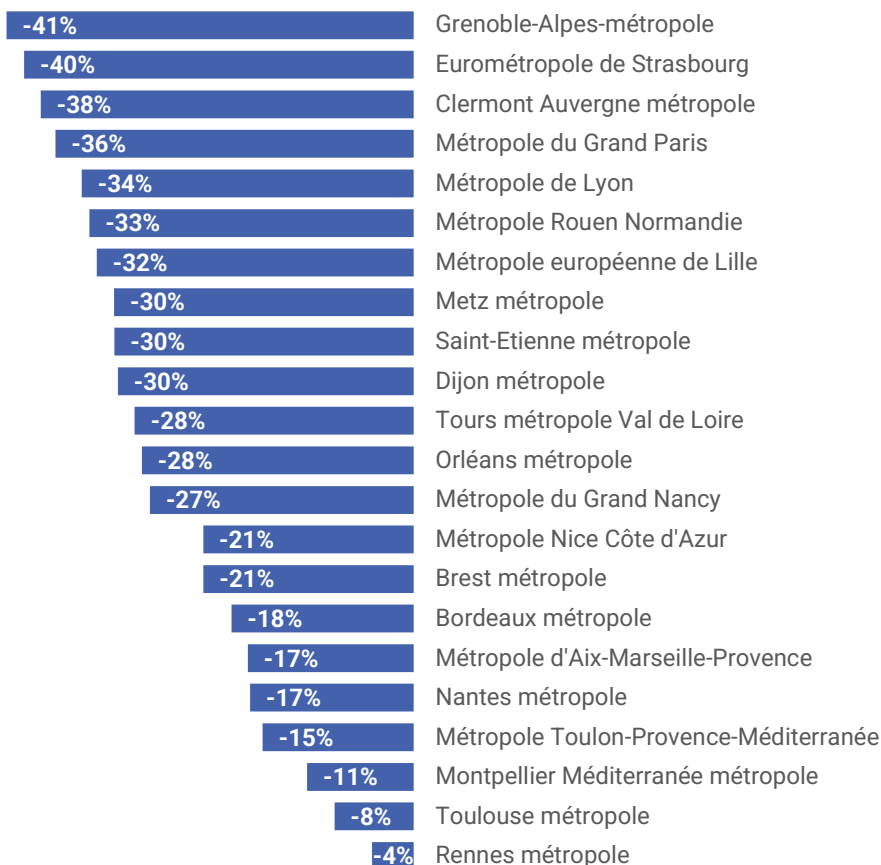
FOCUS AGGLOMERATIONS METROPOLITAINES

Une majorité des principales métropoles présente des baisses d'émissions de GES plus importantes qu'à l'échelle de leur région, tirant ainsi l'évolution.

La métropole du Grand Paris a les mêmes tendances sur la région, 60 % des émissions de GES étant générées dans la métropole. Quelques métropoles ont des baisses similaires à celle de leur région : Lille, Metz, Nice Côte d'Azur. Les autres grandes métropoles présentent en revanche des baisses plus faibles que dans leur région : Grand Nancy, Bordeaux, Aix-Marseille-Provence, Nantes, Toulon-Provence-Méditerranée, Rennes.

Le développement des transports en commun et des mobilités douces ainsi que la baisse des émissions du secteur Résidentiel – Tertiaire expliquent en partie ces tendances. La spécificité de Rennes s'explique par une augmentation de sa population et de l'activité industrielle.

Evolution des GES tous secteurs par région en 2022 vs 2010



POUR EN SAVOIR +

Pour accéder à + d'informations notamment les indicateurs régionaux et territoriaux : contacter [l'Association agréée de surveillance de la qualité de l'air \(AASQA\) de votre région](#).

Pour accéder à la méthodologie et aux principaux indicateurs, rendez-vous sur [Atmo France](#)